



**PROCES-VERBAL DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN**

SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Date de la convocation 11 janvier 2023

Secrétaire de séance Pierre ZENNER

Président Arnaud SPET

Membres du bureau en exercice :	21
Membres présents ayant pouvoir de vote : <i>Membres présents :</i>	14 16
Nombre de votes :	17

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-huit heures trente, les Membres du Bureau désignés par les Conseils Municipaux des Communes constitutives de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan se sont réunis, dûment convoqués par lettre du onze janvier deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Arnaud SPET à Buding dans le restaurant Domaine du Moulin.

ETAIENT PRESENTS :

Commune	Membre		Commune	Membre	
ABONCOURT	G. RIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	KOENIGSMACKER	P. ZENNER	<input checked="" type="checkbox"/>
BETTELAINVILLE	B. DIOU	<input type="checkbox"/>		A. SPET	<input checked="" type="checkbox"/>
BOUSSE	P. KOWALCZYK	<input checked="" type="checkbox"/>	MALLING	M-R. LUZERNE	<input checked="" type="checkbox"/>
BUDING	A. GUTSCHMIDT	<input checked="" type="checkbox"/>	MONNEREN	P. SCHNEIDER	<input checked="" type="checkbox"/>
DISTROFF	M. TURQUIA	<input checked="" type="checkbox"/>	LOUDRENE	B. GUIRKINGER	<input checked="" type="checkbox"/>
GUENANGE	P. TACCONI	<input checked="" type="checkbox"/>	RURANGE-L.-TH	P. ROSAIRE	<input checked="" type="checkbox"/>
	M-R. CINTAS	<input type="checkbox"/>	STUCKANGE	O. SEGURA	<input checked="" type="checkbox"/>
INGLANGE	L. MADELAINE	<input type="checkbox"/>	VALMESTROFF	J. ZORDAN	<input type="checkbox"/>
KEDANGE/C.	J. KIEFFER	<input type="checkbox"/>	VECKRING	P. JOST	<input checked="" type="checkbox"/>
KEMPLICH	P. BERVEILLER	<input checked="" type="checkbox"/>	VOLSTROFF	I. CORNETTE	<input type="checkbox"/>
KLANG	A. PIERRAT	<input type="checkbox"/>			

Elus invités suite à leur délégation de fonction :

Commune	Membre	Absence excusée	Délégation au domaine
HOMBOURG-BUDANGE	D. HILBERT	<input checked="" type="checkbox"/>	Des forêts
BERTRANE	J-L. PERRIN	<input checked="" type="checkbox"/>	Du monde agricole

ABSENCES ET POUVOIRS :

Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à	Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à
L. MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	B. GUIRKINGER	M-R. CINTAS	<input type="checkbox"/>	
J. KIEFFER	<input checked="" type="checkbox"/>	A. SPET	P. BERVEILLER	<input type="checkbox"/>	
J. ZORDAN	<input checked="" type="checkbox"/>	M. TURQUIA	A. PIERRAT	<input type="checkbox"/>	
B. DIOU	<input type="checkbox"/>		I. CORNETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	



L'ordre du jour

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Validation du PV du Bureau Décisionnel du 08 novembre 2022
- C. Rapports :
 - 1. FINANCES - Attribution fonds de concours
 - 2. RESSOURCES HUMAINES - Création de postes et mise à jour du tableau des effectifs
 - 3. Divers et informations

A. SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau Communautaire est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité de désigner M. Pierre ZENNER pour remplir cette fonction.

B. VALIDATION DU PV DU BUREAU DECISIONNEL COMMUNAUTAIRE DU 08 NOVEMBRE 2022

Adoption à l'unanimité.

C. RAPPORTS

Point n° 01 : FINANCES - Attribution fonds de concours

Point présenté par M. Bernard GUIRKINGER, Vice-président aux Finances.

La CCAM a validé son Pacte financier et fiscal de solidarité 2021-2026 lors du Conseil Communautaire du 6 juillet 2021.

Ce pacte fait état de l'octroi de fonds de concours (tranches 1 et 2) sous certaines conditions d'éligibilité détaillées dans le règlement d'attribution voté lors de la même séance. La CCAM a déjà versé un montant cumulé de fonds de concours de 654 923.17€.

De nouveaux dossiers ont été réceptionnés, à savoir :

Commune	Description projet	Montant total HT du projet	Financement par la Commune	Autre financement sollicité	Fonds de concours sollicité	Montant du fonds de concours
BERTRANGE	Requalification rues Saint Nicolas et des Aubépines	99 998 €	43 798 €	13 200 €	Tranche 1	43 000 €
LOUDRENNES	Sécurisation routière et travaux de voiries sur ban communal	142 000 €	49 901 €	53 110 €	Tranche 1	38 989 €
						81 989 €

Ces dossiers remplissent les conditions d'éligibilité du fonds de concours et sont complets. Un état global des dossiers déposés, commune par commune, et faisant apparaître les soldes par tranche, est annexé à la présente.

Vu la délibération D20210706CCAM49 du 7 juillet 2021, portant sur l'instauration d'un fonds de concours et son règlement ;

Vu les demandes formulées par les communes de Bertrange et Loudrennes telles que listées plus haut, et les délibérations correspondantes de leur Conseil Municipal ;

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- DE VALIDER l'octroi d'une subvention pour les projets mentionnés plus haut ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à notifier aux communes concernées l'octroi de ces subventions ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à verser les subventions selon les conditions de versement établies dans le règlement d'attribution des fonds de concours.

Annexe 1 : Répartition du fonds de concours, par commune

21/11/2022

Libellé commune	Fonds de concours TRANCHE 1	Fonds de concours TRANCHE 2	Total fonds de concours	Ex. 2021	Ex. 2022	RELIQUAT T.1 S/OP. CLOTUREES	Ex. 2022	R.A.R. T1	R.A.R. T2
				Attribution Fonds de concours T1	Attribution Fonds de concours T1		Attribution Fonds de concours T2		
Aboncourt	20 994	20 000	40 994		4 456,50			16 537	20 000
Bertrange	104 162	20 000	124 162	17 400,00				86 762	20 000
Bettelainville	35 354	20 000	55 354					35 354	20 000
Bousse	122 174	20 000	142 174		16 500,00			105 674	20 000
Buding	33 123	20 000	53 123					33 123	20 000
Budling	10 671	20 000	30 671					10 671	20 000
Distroff	72 469	20 000	92 469				8 850,00	43 286	11 150
Elzange	39 025	20 000	59 025					39 025	20 000
Guénange	259 881	20 000	279 881	30 377,61	180 000,00		20 000,00	49 503	0
Hombourg-Budange	32 175	20 000	52 175					32 175	20 000
Inglange	26 041	20 000	46 041					11 455	20 000
Kédange-sur-Canner	52 087	20 000	72 087		52 087,00			0	20 000
Kemplich	10 207	20 000	30 207					10 207	20 000
Klang	14 150	20 000	34 150					4 150	20 000
Koenigsmacker	86 985	20 000	106 985		86 985,00		20 000,00	0	0
Luttange	44 458	20 000	64 458				3 605,00	44 458	16 395
Mailing	35 010	20 000	55 010					35 010	20 000
Metzeresche	51 980	20 000	71 980					51 980	20 000
Metzervisse	93 547	20 000	113 547					93 547	20 000
Monneren	24 879	20 000	44 879					24 879	20 000
Oudrenne	38 989	20 000	58 989				4 700,00	38 989	15 300
Rurange-lès-Thionville	107 856	20 000	127 856		83 490,00	727,60	6 000,00	25 093,74	14 000
Valmestroff	18 210	20 000	38 210					18 210	20 000
Veckring	38 532	20 000	58 532					38 532	20 000
Volstroff	80 338	20 000	100 338					80 338	20 000
Stuckange	46 702	20 000	66 702		46 702,00		20 000,00	0	0
TOTAL ou MOYENNE	1 500 000	520 000	2 020 000	67 886,06	503 882,11	727,60	83 155,00	928 959	436 845

Point présenté par le Président.

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan est engagée dans des projets ambitieux qui nécessitent le renforcement de certains services, par la création de nouveaux postes.

1- Poste de chargé(e) de missions Transition Energétique et Ecologique

Engagée dans une démarche de transition énergétique et écologique inscrite dans son projet de territoire, la CCAM porte des projets ambitieux tels que la Trame Verte et Bleue et les énergies renouvelables. Par ailleurs, elle développe des politiques publiques reflétant son ambition en termes d'environnement. Le service Aménagement - Environnement - Energie - Foncier traite de sujets transversaux, liés à l'agriculture et l'alimentation, la biodiversité, l'urbanisme et le foncier, la mobilité et la transition énergétique.

Compte tenu de ce développement, il est proposé de renforcer les effectifs de ce service en créant un poste de chargé(e) de mission Transition Energétique et Ecologique, sur un emploi permanent à temps complet, pouvant être rattaché aux cadres d'emplois de rédacteurs, attachés, techniciens ou ingénieurs appartenant à la catégorie hiérarchique (A ou B), afin de mener à bien la définition des orientations et à la mise en place d'actions en lien avec la transition énergétique et écologique.

Si aucun fonctionnaire ne peut être recruté sur ce poste, il pourra être envisagé de recruter un non titulaire sous contrat de projet pour une durée prévisible de 3 ans (éventuellement renouvelable jusqu'à une durée maximum de 6 ans), en référence à l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée.

Descriptif du poste

Sous la responsabilité de la Responsable du service, le(la) Chargé(e) de Mission Transition Energétique et Ecologique contribuera à la définition des orientations et à la mise en place d'actions en lien avec la transition énergétique et écologique.

Le(la) Chargé(e) de Mission Transition Energétique et Ecologique devra notamment :

- Coordonner la mise en œuvre d'actions en lien avec la Transition énergétique et écologique,
- Développer les énergies renouvelables sur le territoire,
- Piloter l'élaboration du PCAET : accompagner les élus du COPIL dans la définition de la stratégie de territoire et du programme d'actions 2023 - 2029,
- Engager la réflexion sur l'engagement de la collectivité dans le dispositif Cit'ergie/Territoire Engagé Transition Ecologique.
- Engager les réflexions autour de la filière bois-énergie,
- Travailler en transversalité autour des questions énergétiques et écologiques auprès des services de la collectivité,
- Contribuer à la recherche de partenaires et de financements pour la mise en œuvre des actions,
- Travailler en relation étroite avec les acteurs du territoire : Espace FAIRE, associations, communes, ADEME, Département, etc.

La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant des grades des cadres d'emplois de rédacteur, attaché, technicien ou ingénieur selon le cursus du candidat.

Il devra justifier de :

- ✓ Une formation supérieure (Bac+3 minimum) dans les domaines de l'énergie, du climat, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et être obligatoirement titulaire du permis de conduire B.
- ✓ Connaissance dans les thématiques du développement durable et de la transition écologique
- ✓ Connaissance des logiciels informatiques (Excel, Word)
- ✓ Savoir travailler en transversalité, en réseau et en mode projet
- ✓ Savoir rédiger, illustrer, synthétiser et vulgariser des propos,
- ✓ Savoir préparer, organiser et animer des réunions et des groupes de travail

- ✓ Aisance rédactionnelle, relationnelle et orale
- ✓ Sens du service public et discrétion professionnelle
- ✓ Dynamique, organisé, réactif, esprit d'initiative, motivé et fait preuve de pédagogie
- ✓ Avoir un réel intérêt pour l'aménagement durable et l'environnement
- ✓ Autonomie dans le suivi de projet et des missions quotidiennes
- ✓ Force de propositions et esprit d'initiatives
- ✓ Connaissance des politiques publiques locales liées au développement durable et à la transition écologique serait un plus
- ✓ Expérience dans le suivi d'un marché public de prestations intellectuelles serait un plus

2- Poste de chargé(e) de projet ISDND

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a la charge de la gestion des déchets. Elle assure pour cela toutes les missions de collecte, la gestion de 3 déchèteries, le traitement et la valorisation des déchets et met en œuvre des projets en vue de réduire les quantités de déchets et de trier plus et mieux.

Au-delà de l'organisation classique de cette compétence, la collectivité dispose d'une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux, dont l'exploitation est déléguée au Groupe Pizzorno Environnement. La mise en service date des années 1970 et la CCAM a la charge du site depuis 2009. Les casiers en exploitation sont rassemblés au sein de la « Tranche B » dont l'exploitation prendra fin le 31 mars 2024. La collectivité souhaite poursuivre l'exploitation du site au-delà de cette limite en ouvrant un nouveau casier.

À la suite du départ du responsable du service qui assurait également des missions sur le site de l'ISDND, il convient, tant dans une maîtrise des dépenses que des enjeux, de bien identifier les priorités de la collectivité, les qualités et potentiels des personnes déjà en poste et surtout de maîtriser au mieux l'évolution du site d'Aboncourt.

En effet, les enjeux financiers essentiels pour la collectivité relèvent du bon fonctionnement de l'ISDND. Les mois et années à venir vont correspondre à la gestion de la fin de la DSP avec Pizzorno et avec la couverture du casier de la tranche B et sa mise en post-exploitation, la définition des aménagements paysagers à prévoir sur le site voire des productions d'énergie renouvelables envisageables ; mais également de construire le nouveau casier, d'en suivre la bonne exploitation.

Face à ces enjeux, il est nécessaire d'embaucher un cadre pour mener à bien ces missions, missions qui pourront au besoin et en fonction de la charge de travail être élargies sur d'autres missions plus générales en lien avec la politique déchets.

Cette création de poste de chargé(e) de projet ISDND interviendra au cours du 1er trimestre 2023 sur un emploi de la filière technique, du cadre d'emplois de technicien ou d'ingénieur (catégorie hiérarchique A ou B) à temps complet sur un emploi permanent.

3- Poste d'Agent Local de Développement

Développement économique :

Des zones économiques et des réserves foncières sont présentes sur ce territoire qui se différencie des autres par la qualité de son environnement et son implantation stratégique au cœur de la Grande Région.

Sur le territoire de l'Arc Mosellan développement rime avec prise en compte de l'environnement et du cadre de vie.

Au cœur d'un bassin d'emplois de plus de 240 000 habitants, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a su créer des zones économiques et attirer sur son territoire quelque 200 entreprises.

Services à la population, commerces, industries... sont présents sur le territoire.

Les possibilités de création et d'installation d'entreprise sont nombreuses.

La Communauté de Communes propose différentes parcelles à la vente pour permettre aux entreprises et porteurs de projets de créer ou de développer leur activité sur le territoire.

Outre le développement actuel des zones, elle se doit aussi de mener une action prospective sur le développement de nouvelles zones, sur la mise en réseau des acteurs économiques et leur propre développement.

Promotion du tourisme dans l'Arc Mosellan :

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) dispose de la compétence statutaire obligatoire « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme », depuis le 1er janvier 2017.

Le Conseil Communautaire a fait le choix de ne pas créer un office du tourisme communautaire mais préfère s'appuyer sur les offices du tourisme existants du Sillon mosellan.

La CCAM a mis en place un partenariat avec Pays Thionvillois Tourisme et l'agence Inspire Metz depuis décembre 2017, pour la promotion des sites et activités touristiques du territoire.

Pour autant, elle a défini une stratégie touristique basée sur le confortement d'une dizaine de sites existants, la création de site d'hébergement par des porteurs privés, la meilleure mise en réseau des acteurs et la communication.

Compte tenu de l'engagement de la collectivité dans une démarche de développement économique et touristique inscrite dans son projet de territoire, il est proposé de renforcer les effectifs de ce service Développement Economique par la création d'un poste d'agent de développement local sur un emploi permanent à temps complet, pouvant être rattaché aux cadres d'emplois de rédacteurs, attachés, techniciens ou ingénieurs appartenant à la catégorie hiérarchique (A ou B), afin de mener à bien la définition des orientations et à la mise en place d'actions en lien avec le Développement Economique et Touristique.

Si aucun fonctionnaire ne peut être recruté sur ce poste, il pourra être envisagé de recruter un non titulaire sous contrat de projet pour une durée prévisible de 3 ans (éventuellement renouvelable jusqu'à une durée maximum de 6 ans), en référence à l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée.

Sur cet emploi, il pourra être également envisagé l'embauche d'un apprenti, si une candidature se profile.

Descriptif du poste

Sous la responsabilité du responsable de pôle développement économique et tourisme, l'agent de développement local a pour mission de favoriser les projets locaux grâce aux dispositifs dédiés au développement des territoires.

Les projets locaux se placent dans un objectif de valorisation territoriale pour en augmenter son attractivité et son flux touristique. Il peut par exemple participer à l'organisation d'événements (marchés, festivals, salons, expositions, etc.) ou à la mise en valeur d'éléments patrimoniaux. En lien avec la compétence " Développement économique " obligatoire pour les communautés de communes, en lien avec le Projet de Territoire de l'Arc Mosellan :

- Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement ;
- Il participe à la conception, assure le montage, l'animation et la promotion des opérations de développement local ;
- Il peut, en outre, préparer les éléments nécessaires à la prise de décision et à la définition des orientations stratégiques de développement (diagnostic, veille, etc.) ;
- Il développe et anime les partenariats et les réseaux professionnels en faisant l'interface entre élus, techniciens et partenaires.

La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant des grades des cadres d'emplois de rédacteur, attaché, technicien ou ingénieur selon le cursus du candidat.

Il devra être :

- ✓ Issu d'une formation de Bac +2 à Bac +5,
- ✓ Cursus : commerce, tourisme, économie, géographie, marketing, communication
- ✓ Obligatoirement titulaire du permis de conduire B.
- ✓ Capable d'animation et autonome dans le suivi de projet et des missions quotidiennes
- ✓ En connaissance des techniques de communication et de négociation ;
- ✓ Capable de travail collaboratif ; force de propositions et esprit d'initiatives
- ✓ En maîtrise des méthodes d'analyse et de diagnostic ;
- ✓ En capacité de concertation ;
- ✓ En aisance à l'oral et faire preuve d'une capacité de travail sur le terrain,
- ✓ Capable de proposition et d'innovation ;
- ✓ Connaisseur ou appétence pour les méthodes de financement ;

- ✓ En maîtrise des logiciels informatiques : suite Office, suite Adobe (a minima Illustrator), QGIS ; administration et animation des réseaux sociaux et de site internet
- ✓ Connaissance des politiques publiques locales liées au développement économique et touristique serait un plus tout comme l'expérience dans le suivi d'un marché public

4- Mise à jour du tableau des effectifs

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) dispose d'un tableau des effectifs, outil de gestion du personnel. Il concerne les emplois permanents de fonctionnaires stagiaires et titulaires et les emplois contractuels de droit public. Il est à noter que les contrats à durée déterminée non permanents (accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, les remplacements temporaires d'agents), les contrats aidés et les contrats d'apprentissage ne font pas l'objet de création de poste et ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

Ce tableau doit être joint chaque année au Budget Primitif et au Compte Administratif votés par l'assemblée délibérante. Il précise l'état des effectifs du personnel au 31 décembre de l'année écoulée. Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades, et distingués par une durée hebdomadaire déterminée en fonction des besoins du service.

C'est dans cette perspective que cette mise à jour est proposée aux membres du Bureau et pour faire suite aux créations de postes en vue du recrutement d'un Agent de développement Local, d'un(e) chargé(e) de projet ISDND, et d'un(e) chargé(e) de mission Transition Energétique et Ecologique, précédemment présentées. A noter que les postes non nécessaires, en fonction des profils recrutés, seront ensuite supprimés.

Ainsi à compter du 1er février 2022, il est proposé le tableau de des effectifs tel qu'annexé.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Bureau Décisionnel de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 II ;

Vu le tableau des emplois ;

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la création d'un poste de chargé(e) de mission Transition Energétique et Ecologique ;
- D'APPROUVER les créations du support de poste permanent ou non permanent d'un contrat de projet (article 3 II de la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée) de l'agent recruté sur l'emploi de chargé(e) de mission Transition Energétique et Ecologique sur le tableau des effectifs tel que défini ci-dessous :

SUPPRESSIONS			CREATIONS		
Grade	Typologie et quotité de travail associée		Grade	Typologie et quotité de travail associée	
			Technicien	TC	35/35 ^{ème}
			Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	TC	35/35 ^{ème}
			Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	TC	35/35 ^{ème}
			Ingénieur	TC	35/35 ^{ème}

			Rédacteur	TC	35/35 ^{ème}
			Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	TC	35/35 ^{ème}
			Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	TC	35/35 ^{ème}
			Attaché	TC	35/35 ^{ème}

TNC : Temps Non Complet / TC : Temps Complet

- D'APPROUVER la création d'un poste de chargé(e) de projet ISDND ;
- D'APPROUVER la création du support de poste permanent sur le tableau des effectifs tel que défini ci-dessous :

SUPPRESSIONS			CREATIONS		
Grade	Typologie et quotité de travail associée		Grade	Typologie et quotité de travail associée	
			Technicien	TC	35/35 ^{ème}
			Technicien principal de 2 ^{ème} classe	TC	35/35 ^{ème}
			Technicien principal de 1 ^{ère} classe	TC	35/35 ^{ème}
			Ingénieur	TC	35/35 ^{ème}

TNC :

Temps Non Complet / TC : Temps Complet

- D'APPROUVER la création du poste d'Agent Local de Développement ;
- D'APPROUVER les créations du support de poste permanent ou non permanent d'un contrat de projet (article 3 II de la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée) de l'agent recruté sur l'emploi d'Agent Local de Développement sur le tableau des effectifs tel que défini ci-dessous :

SUPPRESSIONS			CREATIONS		
Grade	Typologie et quotité de travail associée		Grade	Typologie et quotité de travail associée	
			Technicien	TC	35/35 ^{ème}
			Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	TC	35/35 ^{ème}
			Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	TC	35/35 ^{ème}
			Ingénieur	TC	35/35 ^{ème}
			Rédacteur	TC	35/35 ^{ème}
			Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	TC	35/35 ^{ème}
			Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	TC	35/35 ^{ème}
			Attaché	TC	35/35 ^{ème}

TNC :

Temps Non Complet / TC : Temps Complet

- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les procédures de recrutements correspondantes ;
- DE S'ENGAGER à inscrire les sommes nécessaires au budget 2023 et les suivants, relatives à la rémunération des agents retenus ;
- DE S'ENGAGER à refermer les postes non pourvus et non nécessaires, lors d'un prochain Bureau, en fonction des recrutements ;

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document ou à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de ces recrutements ;
- D'ADOPTER le tableau des emplois ci-après détaillé en annexe.

Point n° 03 : Divers et informations

Le Président informe les élus qu'il a RDV avec le nouveau Sous-préfet le jeudi 19 janvier pour présenter le territoire et les grands enjeux.

Concernant la tarification des déchets ménagers, les communes étant extrêmement sollicitées, une communication sera faite fin janvier pour expliquer les tarifs (affichage de la levée et de la baisse du taux).

Le Président fait savoir aux élus qu'une entreprise est intéressée pour trouver une décharge de classe 3 (déchets de terrassement et de démolition). Si des communes sont intéressées, elles devront rédiger un mail au Président pour la mise en relation avec l'entreprise.

Le Président évoque également le mail adressé aux Maires de la part de Mme Isabelle CORNETTE. Au travers de celui-ci, elle alerte sur un sujet important pour la structuration des mobilités du territoire, relatif à l'A31Bis. Le Président indique qu'il y aura des échanges sur le sujet et qu'un projet de motion est en réflexion avec plusieurs intercommunalités. Cette motion devrait être présentée au prochain Conseil Communautaire. Le Président souligne l'importance de soutenir ce projet d'A31Bis.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance du Bureau Décisionnel levée à dix-huit heures et quarante-cinq minutes.

Le Président,
Arnaud SPET



The logo is circular with the text "Communauté de Communes de l'Arc Mosellan" around the perimeter. In the center, there is a stylized graphic of a leaf or a similar shape with the text "ARC MOSELLAN" and "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" below it.

Le Secrétaire
Pierre ZENNER

